



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB 12.12.2023, **Publication répétée:** 13.12.2023, 14.12.2023

Visible par le public jusqu'au: 12.12.2026

Numéro de publication: SR01-0000010336

Entité de publication

Antoine Berthoud, Rue de la Corraterie 14, 1204 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus CENTRE GENEVOIS DU VOLONTARIAT avec Centre Genevois du Bénévolat (CGB)

1. Publication

Organisation transférante:

CENTRE GENEVOIS DU VOLONTARIAT
CHE-106.400.404
Avenue PICTET-De-ROCHEMONT 7
1207 Genève

Organisation reprenante:

Centre Genevois du Bénévolat (CGB)
CHE-434.791.028
Route de La-Chapelle 22
1212 Grand-Lancy

Publication de la fusion dans la FOSC: 11.12.2023

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Délai : 11.03.2024 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Centre Genevois du Bénévolat (CGB)
Route de La-Chapelle 22
1212 Grand-Lancy